Réservé au service officiel Dossier reçu et enregistré À : _____ le : _____ Sous le N° :_____

CPAC

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

COMITE INTER-ETATS DES PESTICIDES DE L'AFRIQUE CENTRALE (CPAC)

République du Cameroun | République Centrafricaine | République du Congo | République Gabonaise | République de la Guinée équatorial | République du Tchad

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXTENSION D'HOMOLOGATION D'UNE SPECIALITE AGROPHARMACEUTIQUE

1	Nom et adresse du requérant :					
	TEL :		FAX :		Email	
2	Nom et adresse du formulateur de la spécialité :					
	TEL :		FAX :		Email	
3	Nom et adresse du propriétaire de la marque :					
	TEL :		FAX :		Email	
4	Nom et adresse du représentant de la firme en Afrique Centrale :					
	TEL :		FAX :		Email	
5	Appellation commerciale de la spécialité :					
6	Forme sous laquelle la spécialité est présentée (formulation) :					
7	Titre en substance (s) actives(s)					
8	Nature de l'action (insecticide, fongicide, herbicide, etc.):					

9	Usages agréés de la spécialité : préciser pour chaque usage le type d'homologation (APV, homologation), le numéro et la date de l'homologation précédente.	
10	Usage (s) proposé (s) à l'homologation :	
11	Conditions d'application, doses d'emploi, délais à respecter (pour les usages proposés à l'homologation) :	
12	Toxicité aigüe de la spécialité et Classe de la toxicité de la spécialité selon la classification de l'OMS :	
13	Limites maximales de de résidus(le cas échéant) :	
14	Autorisation d'emploi dans d'autres pays pour les usages proposés à l'homologation :	

Le demandeur s'engage à :

- Fournir en temps utile au Comité Inter-Etats des Pesticides de l'Afrique Centrale tout renseignement recueilli postérieurement à la demande d'homologation de nature à imposer une réévaluation de l'homologation ;
- Signaler tout changement de distributeur ;

Date : **Signature du demandeur :**